



PLAN INFO

Bulletin Municipal de PLAN (N°23)

Janvier 2018



**Festivités , école,
finances, travaux,
environnement,
haut-débit ...**

**Rétrospective sur
l'année écoulée**



Dans ce numéro :

<i>L'école</i>	3
<i>Nature et environnement</i>	6
<i>Les finances</i>	9
<i>L'urbanisme</i>	12
<i>Construction de la nouvelle mairie</i>	19
<i>Les manifestations</i>	22
<i>Informations diverses</i>	27
<i>Bièvre Isère Communauté</i>	30
<i>Le PLUi</i>	32
<i>Charte forestière</i>	34
<i>Etat civil</i>	35

Chères Planotes, chers Planots, J'ai l'impression d'être dans un tourbillon à voir les années se succéder ainsi.

En ce début d'année 2018, prenons un peu de temps pour regarder le chemin parcouru pendant ces douze derniers mois. Ce Plan info fait une rétrospective de la vie de la commune. Un grand merci à Patrick, le maître en la matière.

Comme nous l'avions annoncé l'année dernière, nous nous sommes principalement consacrés à la construction de la nouvelle mairie. Les travaux devraient se terminer au premier trimestre 2018.

Je tiens à souligner la bonne coopération entre le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et les différentes entreprises.

Merci à Michel et Patrick pour leur présence à toutes les réunions de chantier et à Alain lorsqu'il a pu se libérer. Ceci est primordial pour la réussite des travaux.

En parallèle aux travaux de la mairie, ENEDIS renforce deux secteurs de la commune, le secteur du village et le Fontanil, ce qui améliorera l'alimentation électrique de la commune.

L'année dernière, je vous avais dit que nous devions enfouir les lignes électriques et téléphoniques sur la route de la grande côte. Malheureusement ces travaux ont pris du retard car la communauté de communes veut renforcer en même temps les réseaux d'eau et la demande de subventions n'a pas encore été notifiée. C'est donc en 2018 qu'ils verront le jour.

D'ici quelques jours, vous serez contactés par un agent recenseur car 2018 est une année de recensement pour la commune de Plan. L'agent recenseur sera M a d a m e B E L V A L - BOISHARDY, merci de lui réserver le meilleur accueil. Le recensement est un acte citoyen et obligatoire. Cette année, nous vous proposerons de le faire par internet pour ceux qui en ont la possibilité.

Je voudrais saluer et remercier l'ensemble des associations qui, toutes dans leurs rôles, proposent des animations pour ceux qui le désirent. Les responsables de ces associations donnent beaucoup de temps à la collectivité, la meilleur façon de les remercier est tout simplement de répondre favorablement à leurs invitations.

En début d'année, la coutume veut que l'on se souhaite le meilleur pour les uns et les autres. Je ne veux pas manquer à cette tradition, c'est pourquoi je vous invite à la cérémonie des vœux le samedi 13 janvier à 17 h 30 à la salle Gabriel MARTIN.

Mais pour ceux qui ne pourraient pas être présents pour différentes raisons, croyez bien que c'est avec un immense plaisir et au nom du conseil municipal que je souhaite que cette année soit pour vous tous plus douce que 2017.

Bonne et heureuse année 2018 pleine de joie et de bonheur dans vos yeux et vos cœurs.

Jean-Paul BERNARD
Maire de PLAN

L'ECOLE

Les effectifs

Comme à chaque rentrée, les plus grands (CM2) partent au collège mais des petites sections (PS voir TPS) intègrent à leur tour l'école, ce qui engendre pour cette année 2017 /2018 les effectifs suivants :

Saint Paul d'Izeaux : 22 élèves dont 1 (+3 en janvier) TPS, 12 PS, 7 MS et 2 GS

La Forteresse : 16 élèves (5 CP et 11 CE1)

Plan : 18 élèves (4 CE2, 7 CM1 et 7 CM2)

Les effectifs demeurent stables mais avec des répartitions inégales selon les niveaux ce qui incite d'ores et déjà à penser à la répartition future.

La fête de l'école

Cette année encore, la fête des écoles fut une belle réussite : des spectacles de qualité joués par les enfants (avec parfois la complicité de leur maîtresse !), la remise des dictionnaires aux élèves qui quittent le RPI pour intégrer le collège et de beaux moments de convivialité lors du repas qui a suivi...



*Une maîtresse fière de brandir la coupe gagnée par ses élèves pour leur **première place obtenue lors des jeux athlétiques inter-écoles** parmi 650 autres élèves.*



Les projets communs...

Depuis plusieurs années, et afin que les enfants des différentes écoles du RPI se connaissent, les enseignantes montent régulièrement des projets communs. Cette année encore, tous les élèves du RPI se sont réunis ou vont se réunir :

- ♦ à **Saint Paul d'Izeaux** le 22 décembre pour faire des ateliers créatifs à l'approche des fêtes de Noël et profiter du goûter offert par le SOU des écoles ainsi que du spectacle : « **Le Noël enchanté du Yétou** »



- ♦ à **Plan** le 14 mars 2018 pour célébrer le carnaval
- ♦ à **La Forteresse** le 30 juin 2018 à l'occasion de la fête de fin d'année.

D'autres projets ont aussi eu lieu comme une sortie à Peaugres le 17 juin 2017 à laquelle tous les enfants ont participé.

Pour cette nouvelle année scolaire, de nombreux projets sont initiés dont les plus importants seront :



- ♦ « **La classe de neige** »

qui se déroulera entre le 15 et le 19 janvier à Corrençon en Vercors pour les élèves de l'école de Plan.

♦ « **Danse en Isère** »

Pour ce projet en lien avec Culture 38, les enfants iront tout d'abord visiter « l'Hexagone » à MEYLAN pour visiter les coulisses de ce théâtre



et assister à un spectacle l'après-midi. Puis les écoles de la Forteresse et de Plan bénéficieront du 22 au 25 mai 2018 (à raison de 2h par classe et par jour) d'une intervenante extérieure qui les aidera à monter un spectacle. Les petits danseurs en herbe iront ensuite présenter leur spectacle le 25 mai 2018 à « l'Hexagone » devant d'autres écoles participant également au projet.

« Comme chaque année les enseignantes du RPI montent des projets en commun pour faire vivre réellement le RPI et inciter les enfants à se connaître »

Une belle action citoyenne menée en 2017 par les 3 écoles du RPI



Dans le cadre d'un projet pédagogique mené par les maîtresses en collaboration avec l'association « ACTION contre la FAIM », les enfants de chaque village ont créé des cartes postales proposées ensuite à la vente. Cette action citoyenne a été l'occasion de récolter **434,20 euros** sur l'ensemble du RPI ce qui représente l'équivalent de **1 736 sachets d'alimentation pour enfants dénutris !**

Bravo les enfants pour cette action !

Le temps scolaire remis en cause ?

Trois ans seulement après son adoption, l'organisation du temps scolaire est de nouveau remis en question. Désormais, le choix est laissé aux communes de garder l'organisation actuelle (9 demi-journée de cours dont le mercredi matin) ou revenir à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Pour rappel, cela n'impacte en rien le volume horaire hebdomadaire (qui est de 24 h / semaine) mais simplement la répartition de ces heures sur l'ensemble de la semaine.



Ce choix est problématique car on risque à nouveau d'être confronté à un double fonctionnement entre des communes restant à 4,5 jours d'école par semaine et celles revenant à la semaine de 4 jours. Cette organisation scolaire n'étant pas anodine en terme d'organisation familiale, de participation à des activités extrascolaires (sport, musique...) et de contraintes personnelles, les parents d'enfants scolarisés sur le RPI ont été consultés en fin d'année.

Pour l'instant, le résultat du sondage n'est pas connu mais quoi qu'il en soit, la question ne sera pas facile à trancher.

En effet, des avantages et des inconvénients existent dans les 2 systèmes.

« 4 jours ou 4,5 jours ?

La question est posée de nouveau et nécessite une vraie réflexion »

Arguments en faveur des 4,5 jours d'école :

- ♦ **Meilleure attention** (et donc compréhension) de la part des élèves du primaire lorsque les apprentissages se font le matin.
- ♦ **Pas de problème de « garderie »** pour les parents qui travaillent à temps plein ou qui ne peuvent se libérer le mercredi matin.
- ♦ ...

Arguments en faveur des 4 jours d'école :

- ♦ **Moins de fatigue pour les maternelles** en fin de semaine.
- ♦ **Meilleure adéquation avec les autres communes** qui repassent à la semaine de 4 jours ce qui risque à terme de remodifier les horaires des activités extrascolaires.
- ♦ ...



Si on rajoute à cela les problèmes d'organisation liés aux transports effectués par le département, la question du maintien du fond d'amorçage pour les Nouvelles Activités Périscolaire, le temps de travail des agents communaux en charge de l'école... on voit que l'équation est loin d'être évidente à résoudre.

AFFAIRE A SUIVRE ...

NATURE ET ENVIRONNEMENT

Installation de nouvelles poubelles dans le village

Comme annoncé dans le PLAN Info de l'année dernière, des poubelles ont été installées dans le village et aux alentours. Finalement au nombre de 8, ces dernières ont été dispatchées vers les lieux les plus fréquentés du village.

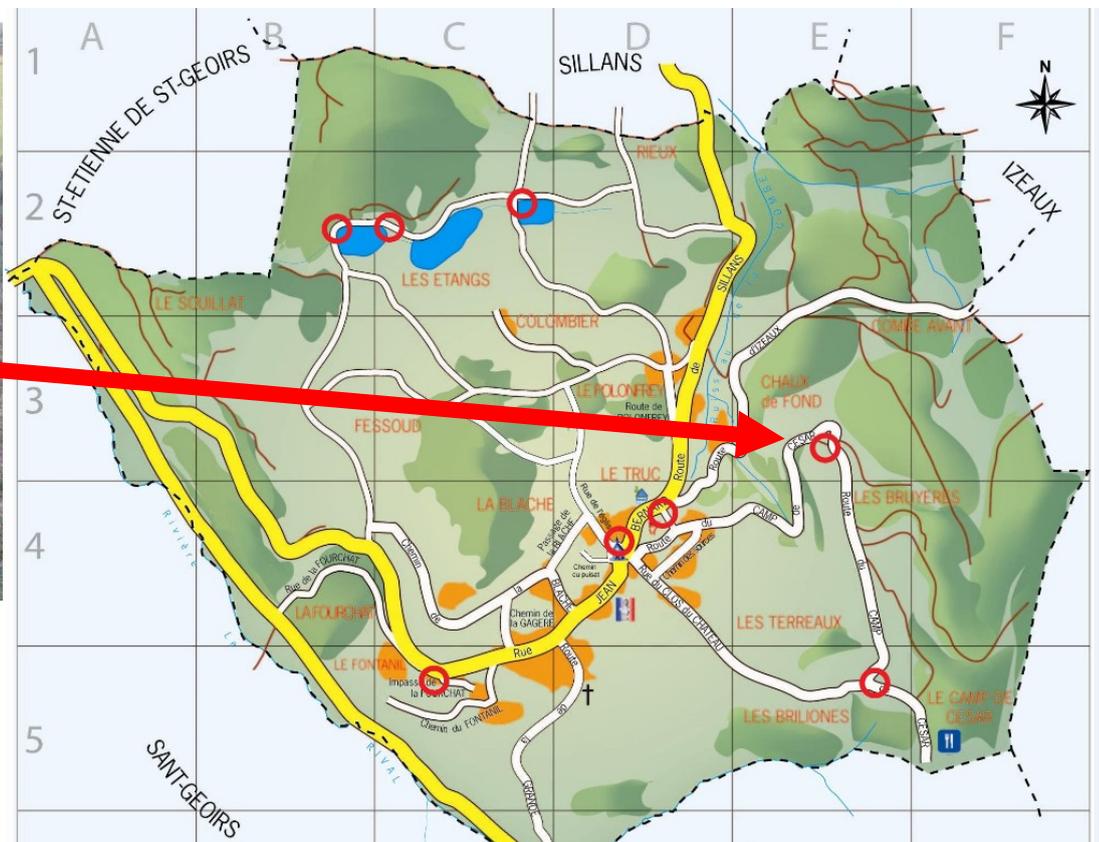
- 1 autour de l'église
- 1 au camp de César
- 1 à l'aire de pique-nique vers la table d'orientation
- 1 à l'arrêt de bus de la Fourchat
- 1 près de la salle des fêtes / mairie
- 3 autour des étangs



« Des poubelles très utilisées depuis leur installation »



Emplacement des poubelles installées sur la commune



Malheureusement, nous ne nous berçons d'aucune illusion sur le fait d'en finir avec les déchets abandonnés dans la nature par une minorité qui gâche l'environnement d'une majorité. Néanmoins, depuis leur installation, les poubelles sont très utilisées ce qui encourage à être optimiste.

Si le volume des déchets abandonnés diminue sensiblement et si le nombre de participants à la journée « Nettoyons la nature » continue d'augmenter, la pollution visuelle du village et de ses alentours diminuera pour le bien être de tous.

Journée « Nettoyons la nature »

Depuis plusieurs années, cette opération rencontre de plus en plus de succès car le nombre de participants ne cesse d'augmenter et les enfants viennent toujours plus nombreux. Leur motivation étant sans faille pour traquer le moindre déchet que ce soit dans les rues du village, dans les fossés en bord de route ou dans la nature, après leur passage l'environnement se trouve assaini... du moins pour un temps.



... chacun y met du cœur à l'ouvrage !



Des préparatifs ...



« Près de 200 kg de déchets ont encore été recueillis cette année. »



... au ramassage, ...



Comment peut-on encore jeter de tels déchets dans la nature alors que les déchèteries sont gratuites ?

SICTOM des Pays de la Bièvre

Acquisition d'un Composteur

Vous souhaitez vous lancer dans le compostage ?

Vous pouvez acquérir un composteur auprès du SICTOM de la Bièvre moyennant une **participation de 30€**.

Pour cela, il suffit de remplir un bon de commande disponible en Mairie ou sur demande auprès de :

karine.ravel@sictom-bievre.fr

et de le renvoyer au SICTOM accompagné d'un chèque.

La distribution des composteurs a lieu 2 ou 3 fois par an. Vous y serez invité (par mail de préférence) ou par courrier.

Plus de renseignements au 04 74 54 82 32



Prêt de gobelets réutilisables pour les associations et collectivités

*Vous organisez une
Manifestation*

Pensez à réserver les **gobelets réutilisables** du Département pour votre buvette !

3 tailles sont disponibles

25cl, 15cl, et carafe 1L

Réservation des gobelets sur le site internet du SICTOM

Avantages

Prêt des gobelets : **Gratuit**

Moins de déchets dans les poubelles

Gobelets utilisés à rendre : **non lavés**



LES FINANCES**Présentation du budget primitif 2017****Fonctionnement**

Dépenses	Montant
Charges à caractère général	319 017,00
Charges de personnel	60 000,00
Atténuation de produits	3 788,00
Autres charges de gestion courante	61 488,00
Charges exceptionnelles	21,00
Dotations provisions semi-budgétaires	3 000,00
Charges financières	5 500,00
Total dépenses	452 804,00

Recettes	Montant
Excédent antérieur reporté	271 064,17
Produits des services	11 747,83
Impôts et taxes	46 799,00
Dotations et participations	101 668,00
Autres produits gestion courante	21 500,00
Produits exceptionnels	25,00
Total recettes	452 804,00



Investissements

Dépenses	Montant
Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00
Emprunts et dettes assimilés	38 500,00
Immobilisations incorporelles	7 000,00
Immobilisations corporelles	547 512,69
Opérations patrimoniales	0,00
Reports	0,00
Restes à réaliser	179 011,31
Total dépenses	772 024,00

Recettes	Montant
Excédent d'investissement reporté	95 106,17
Dotations fonds divers et réserves	18 569,00
Subventions d'investissement	179 999,60
Opérations patrimoniales	0,00
Emprunts et dettes assimilés*	250 000,00
Restes à réaliser	228 349,23
Total recettes	772 024,00

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	10,96 %	10,96 %
Foncier bâti	12,85 %	12,85 %
Foncier non bâti	35,12 %	35,12 %

* : voir page ci contre pour la destination et les caractéristiques de cet emprunt.

Informations complémentaires

Lors de la séance du 05 avril 2017, **le conseil municipal a voté à l'unanimité** la validation des comptes administratifs du budget principal aussi bien pour les sections investissement que fonctionnement.

Fonctionnement :

Recettes 2016 : 201 217,42 €

Dépenses 2016 : 160 142,07 €

Solde 2016 : 41 075,35 €

Investissement :

Recettes 2016 : 130 861,18 €

Dépenses 2016 : 118 626,12 €

Résultats antérieurs reportés 2015 : 33 533,19 €

Résultat 2016 : 45 768,25 €

L'ensemble de ces chiffres sont consultable sur <https://www.mairie-plan.fr/mairie/deliberations/>

« Une gestion rigoureuse qui permet encore de réaliser des investissements »

« Des taux d'imposition qui ne changent pas malgré une légère inflation en 2016 »

Caractéristiques de l'emprunt destiné au financement de la nouvelle mairie

Etant donné que la future mairie sera un bâtiment à énergie positive, la commune pouvait bénéficier des prêts « croissance verte » dont l'enveloppe de 5 milliard d'euros est destinée à soutenir l'investissement des collectivités en faveur de la transition énergétique.

Ces prêts sont très attractifs puisqu'ils peuvent financer des projets sur le long terme (20 ans et plus) et qu'ils bénéficient d'un taux avantageux indexé sur le taux du livret A + 0,75 %.

Malgré cela, la commune a renoncé à ce type de prêt et lui a préféré un prêt à taux fixe pour bénéficier de la faiblesse actuelle des taux de crédit.

La reprise actuelle de la croissance et l'évolution de l'inflation (1,3 % en 2017), nous incite à penser que ce choix fut le bon.



L'emprunt a donc été contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations et est basé sur le taux préférentiel de la Banque Européenne d'Investissement.

Caractéristiques du prêt :

Durée d'amortissement : **20 ans**

Périodicité des échéances : **trimestrielle**

Index : **taux fixe**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,83 %**

Amortissement : **échéances constantes**

Commission d'instruction : **0,06 % du montant du prêt**

L'URBANISME

Changement de transformateur

Durant l'automne, des travaux ont eu lieu près du terrain de tennis.



Pour information ces travaux ont eu pour finalité d'alimenter en électricité le futur lotissement situé en aval de l'église et de la mairie actuelle. Pour cela, l'ancien transformateur a été remplacé par un transformateur plus puissant ce qui a nécessité quelques travaux de maçonnerie et de voirie.

« 0 € d'investissement pour ces travaux entièrement financé par ENEDIS »



Une « pollution » visuelle en sursis !



L'ancien transformateur lors de sa dépose.

Le montant total de ces travaux s'élève à 0 € pour la commune étant donné que c'est ENEDIS qui a l'obligation de garantir un accès au réseau électrique aux clients des différents fournisseurs d'électricité quels qu'ils soient.

Le nouveau transformateur est plus puissant et mieux intégré dans son environnement

Enfouissement de la ligne HT près de la nouvelle mairie

Depuis plusieurs années, la commune investit régulièrement pour enfouir les lignes suspendues quelles soient électriques ou téléphoniques. Ces investissements réguliers permettent d'une part d'améliorer la qualité paysagère de notre village et d'autre part de se prémunir (au moins au niveau de la commune) des ruptures de lignes dues aux chutes de neige ou vents violents.



Pour cette année 2017, c'est la ligne haute tension proche de la salle des fêtes qui a été enfouie ce qui permet d'améliorer d'un point de vue esthétique l'entrée du village.



Les tranchées réalisées dans l'accotement de la salle des fêtes ont permis de ne pas dégrader le revêtement du parking.



Cet enfouissement ne pouvait pas être pris en charge par le SEDI mais le coût estimé d'environ 10 000 euros n'a pourtant pas été supporté par la commune. En effet, l'implantation de la future mairie / salle associative obligeait ENEDIS à surélever cette ligne pour un coût non négligeable à cause des changements de poteaux qui en auraient résulté.

De plus, lors de travaux de voirie précédents, l'ancienne municipalité avait eu la « sagesse » d'enfouir des janolènes le long de la départementale ce qui permettait dès lors d'enfouir à moindre coût cette nouvelle ligne électrique.

« 0 € de reste à charge pour la commune grâce à la prévoyance de l'ancien conseil municipal »

Ces deux aspects conjugués ont permis de minimiser l'investissement à réaliser et donc ENEDIS a pris entièrement en charge le coût des travaux.



CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE/ SALLE ASSOCIATIVE (PARTIE 2)

Comme chacun a pu le constater durant cette année écoulée, l'entrée du village côté Sillans a quelque peu été modifiée avec la construction de la nouvelle mairie. Largement présenté dans le Plan Info n°22 (ou sur internet à l'adresse <https://www.mairie-plan.fr/mairie/publications/>), ce projet se déroule en concordance avec l'échéancier présenté l'année dernière.



FEVRIER

♦ Etat des lieux



Une entrée de village que l'on ne va pas spécialement regretter d'un point de vue esthétique !

MARS

♦ Démolition



♦ Terrassement



AVRIL

◆ Fondations



MAI

◆ Gros-Oeuvre



JUIN

◆ Ossature bois



◆ Charpente



JUILLET

♦ Etanchéité de la toiture terrasse



♦ Menuiseries extérieures



Mission : « Hors d'eau et hors d'air avant les vacances d'été »



« Fin juillet : Mission accomplie.
Bravo Monsieur l'architecte ! »



SEPTEMBRE

- ◆ Cloisons, doublage et faux plafonds



- ◆ Défrichage du terrain



- ◆ Mise en place du Photovoltaïque



OCTOBRE

- ◆ Chauffage — ventilation



OCTOBRE (suite)

- ♦ VRD (mise en place des drains et des réseaux extérieurs)



- ♦ Isolation extérieure par laine de bois



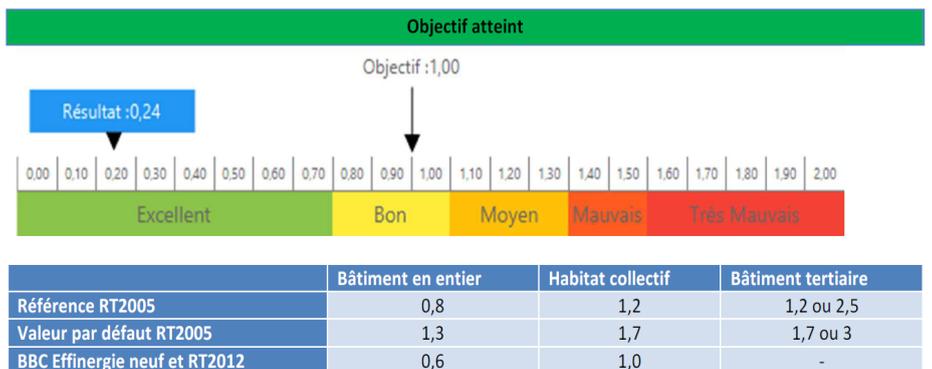
Test d'étanchéité intermédiaire

Le test d'étanchéité intermédiaire a donné d'excellents résultats ce qui prouve le sérieux des entreprises et laisse entrevoir de bonnes performances thermiques.

Date de la mesure : 10/10/2017

$Q_{4Pa-surf}$ en $m^3/(h.m^2)$: 0.24

Objectif en $m^3/(h.m^2)$: 1.0



NOVEMBRE

- ♦ Réalisation de la dalle intérieure



- ♦ Electricité

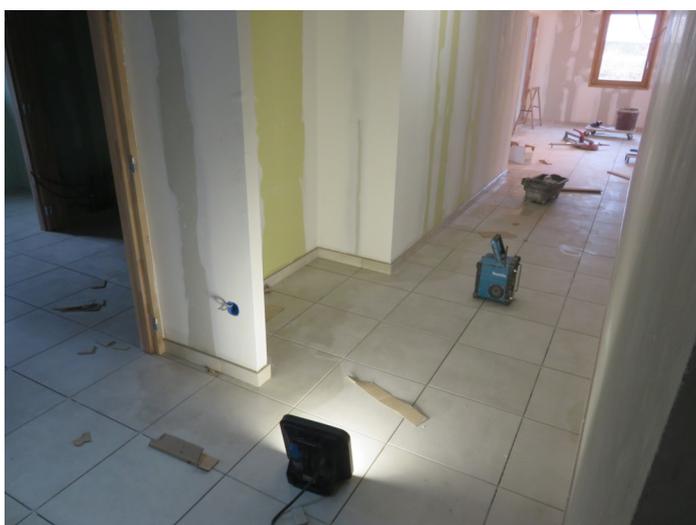
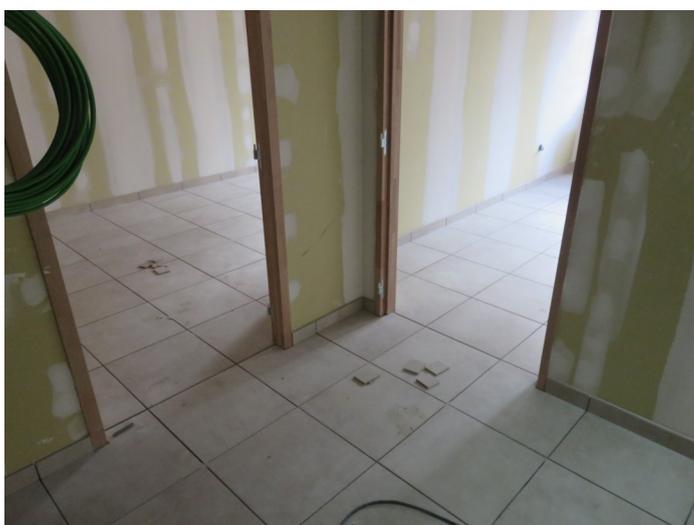


- ♦ Crépîs (réalisation de la sous-couche)



DECEMBRE

- ♦ Carrelage



« Une année de travaux s'achève mais le projet a bien avancé »

- ♦ VRD (aménagement extérieurs)



Retrouvez d'autres photos

sur le site internet communal :

<https://www.mairie-plan.fr/> accueil

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

Dans le prochain numéro de PLAN info, l'achèvement des travaux et le montage financier complet.

Le Haut débit, où en est-on ?

Le 9 décembre 2016, le département lançait le plan Isère THD, Très Haut Débit pour tous (chantier d'environ 510 millions d'euros financé par un partenariat public – privé). Où en est-on 1 an après ?

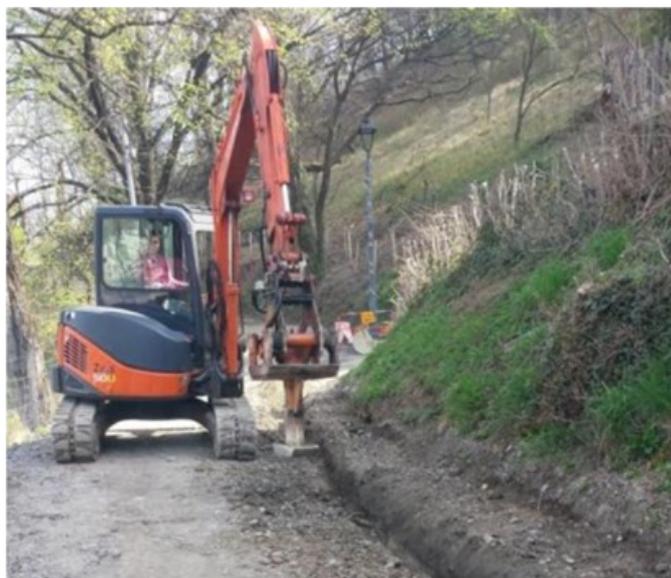
Pour rappel, l'objectif final est de connecter 70 % des isérois d'ici 2021 et 100 % (soit 450 000 « prises » environ) d'ici 2024.

Pour parvenir à cet objectif, le département doit tout d'abord créer le réseau structurant qui permettra à nos réseaux locaux d'échanger des informations avec les réseaux nationaux et internationaux. Pour construire cette artère principale, le département doit déployer 2500 km de fibre optique. Ce réseau structurant :

- ♦ sert à relier les nœuds de raccordement Optique (NRO) entre eux,
- ♦ permet le raccordement direct des zones d'activités d'une part et un certain nombre de bâtiments publics (mairies, écoles, collèges...) d'autre part.

Pour information, ces nœuds de raccordements optiques abritent les équipements qui distribuent les signaux optiques aux différentes portions du territoire. Courant 2017, la Bièvre a ainsi vu plusieurs de ces NRO s'implanter sur notre secteur géographique (à Saint-Etienne de Saint-Geoirs, à la Côte saint André, sur la route qui va de Sillans à Izeaux...).

A partir de ces NRO, le réseau capillaire (cf. encadré page suivante) sera élaboré afin que chaque commune soit équipée d'un point de desserte à partir duquel « SFR Connectivité » fera le raccordement de chaque personne qui le désire. Pour cela, cette entreprise dispose de



9 ans pour rendre raccordables tous les Isérois, en installant les câbles de fibre optique partout sur le territoire.

SFR Connectivité sera l'opérateur d'infrastructure et exploitera la totalité du réseau pendant 25 ans, mais chaque fournisseur d'accès Internet (FAI) qui désirera s'implanter sur notre commune pourra le faire. **Ainsi chacun d'entre nous sera libre de choisir son fournisseur d'accès internet sous réserve que ce dernier soit implanté sur la commune.** Bien évidemment, les personnes qui ne désirent pas se raccorder à la fibre optique pourront garder leur connexion actuelle.

La plupart de ces informations ont été extraites et compilées du site www.iserethd.fr mis en place par le département et sur lequel on peut suivre l'avancée des travaux et le déploiement de la fibre.

Comprendre la structure du réseau

1. Le réseau structurant

Le réseau structurant est constitué des artères principales en fibre optique permettant le raccordement des Isérois au réseau de transport national des télécommunications.



2. Le réseau capillaire

Le réseau capillaire ou réseau de desserte est le câblage optique entre le réseau structurant et la limite de propriété publique / privée. Ces travaux sont réalisés en souterrain ou en aérien.

Il est réalisé sous le contrôle du département de l'Isère par un opérateur privé dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) attribuée en avril 2016 à SFR Collectivités.

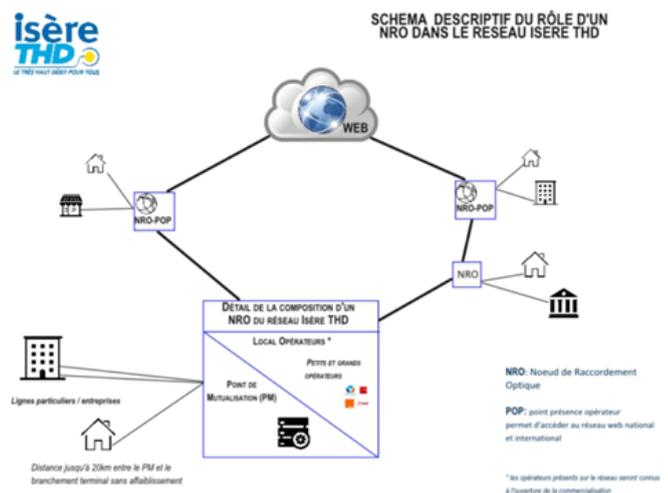


3. Le raccordement

Cette opération de raccordement final sera effectuée lorsque le particulier, l'entreprise ou la collectivité aura souscrit un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès Internet.



*La dernière étape, mais la plus attendue :
le raccordement !*



Concrètement quand va-t-on être raccordé au haut débit ?

Pour l'instant, la commune n'est pas en mesure de vous donner une date précise pour le raccordement effectif des particuliers mais des réunions d'informations devraient avoir lieu courant 2018 et des précisions nous seront apportées à ce moment là. Nous vous tiendrons bien évidemment informés par l'intermédiaire du site internet communal dès que possible.

LES MANIFESTATIONS

Repas du nouvel an

Pour bien démarrer l'année 2017, rien de tel que de faire la fête ! Repris par le comité des fêtes et des sports de PLAN, l'organisation de cette manifestation a suscité un vif intérêt puisque de nombreux convives ont répondu présents.

Apéritif, repas de fêtes et cotillons ont permis à chacun de passer une bonne soirée en compagnie de ses voisins et amis. Devant l'engouement suscité, cette manifestation a été reconduite cette année où elle a rencontrée un succès encore plus grand que l'année dernière.



Les vœux du Maire

C'est mi-janvier qu'a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux.

Monsieur le Maire en a profité pour :

- énumérer les actions faites ou initiées sur le village,
- souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants,
- souligner le dynamisme des différentes associations du village,
- remercier le conseil municipal et le personnel communal pour leur investissement au service de tous...



Un rappel a également été fait concernant le déneigement qui n'est pas réalisable de manière instantanée et qui nécessite un minimum de temps pour débayer tous les principaux axes de circulation. La cérémonie s'est conclue par un buffet garni où chacun a pu se restaurer et boire un verre en compagnie de ses voisins.

Assemblée générale des donneurs de sang

Cette année, l'assemblée générale des donneurs de sang s'est réunie à PLAN le 14 avril 2017. Après un discours d'introduction par le maire du village, le président de l'association a fait le point sur les nombreuses collectes passées et à venir et sur les « bons chiffres » obtenus concernant le nombre de poches de sang récoltées.



La parole a ensuite été donnée au trésorier pour la présentation des comptes, à un médecin qui a souligné les besoins importants de sang dans les hôpitaux et à la présidente iséroise des donneurs de sang.

Loto du SOU des écoles

Après de nombreuses semaines de préparation, la dynamique équipe du SOU des écoles de SaintForPlan nous a proposé son traditionnel loto. Une fois de plus, cet événement a suscité un réel enthousiasme puisque près de 200 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes Gabriel MARTIN le 19 mars.

Comme chaque année, 6 parties à thème se sont disputées avec les très attendues super partie et partie du terroir. De nombreux lots pouvaient encore être gagnés cette année tel que 1 week-end pour 6 personnes dans des cabanes perchées, des repas gastronomiques,



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG



La remise de diplômes et de petits présents s'est ensuite déroulée avant de conclure la soirée autour d'un petit verre offert par la commune.



une imprimante laser... Les bénéfices dégagés de cette animation serviront exclusivement à financer les projets des différentes écoles du RPI.



Zoom sur... la formation aux gestes de premiers secours

En octobre 2009, à l'occasion de l'installation du défibrillateur, une vingtaine d'habitants de notre village a bénéficié de la formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur dispensée par la Croix Rouge.



Le temps passant, les reflexes se perdent et une réactualisation des connaissances semblait nécessaire. Aussi, début avril, une équipe de la Croix-Rouge épaulée par le docteur BRUSSIAUD est intervenue pour dispenser cette formation.



Chacun et chacune a ainsi pu s'entraîner à utiliser le défibrillateur et effectuer un massage cardiaque. Le nombre et l'intérêt des participants incitent à penser que cette formation était importante et qu'elle devrait être renouvelée régulièrement.



« Rappel : le défibrillateur de la commune se trouve contre le mur de l'actuel mairie coté parc de jeux »

Dans de nombreux cas d'arrêt cardiaque, le cœur continue de battre, mais le rythme des battements est tellement anormal que les contractions cardiaques sont inefficaces et que le cœur ne peut plus assumer sa fonction de pompe sanguine : c'est la **fibrillation**.

Cette fibrillation peut être corrigée au moyen d'un **DAE (Défibrillateur Automatisé Externe)**, qui analyse le rythme cardiaque de la victime, avant de lui administrer, si nécessaire, un choc électrique.

Les chances de survie augmentent si la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont entreprises **dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque**.



TECHNIQUE : COMMENT UTILISER UN DAE ?

Poursuivez la réanimation cardio-pulmonaire jusqu'à l'arrivée du DAE.

Dès que celui-ci est disponible, mettez-le en marche et prenez connaissance des instructions figurant sur l'appareil.

Pendant ce temps, si plusieurs sauveteurs sont présents, l'un d'eux doit poursuivre la réanimation cardio-pulmonaire.



Dénudez la poitrine de la victime et placez les électrodes à même la peau conformément aux instructions figurant sur leur emballage ou sur les électrodes elles-mêmes.

Assurez-vous que personne ne touche la victime lorsque le DAE analyse son rythme cardiaque.

Si un choc électrique doit être administré, assurez-vous que toutes les personnes présentes sont éloignées de la victime et de son environnement immédiat.



Appuyez sur le bouton si cela vous est demandé. Un défibrillateur entièrement automatique administrera le choc électrique sans votre intervention.

Si le DAE vous y invite, effectuez des compressions thoraciques sans tarder. Alternez les séries de 30 compressions et de 2 insufflations.

Continuez à suivre les indications du DAE jusqu'à ce que la victime retrouve une respiration normale ou jusqu'à l'arrivée des secours.



Si la respiration redevient normale, arrêtez la réanimation, mais n'éteignez pas le DAE et laissez les électrodes en place sur la poitrine de la victime. Si celle-ci reste inconsciente, mettez-la sur le côté, en position latérale de sécurité.

Ces contenus sont extraits du guide des gestes qui sauvent de la Croix-Rouge française

Le repas des aînés en photos



Les autres manifestations de l'année

Tout au long de l'année se sont également déroulées d'autres festivités parmi lesquelles :

- ◆ Repas organisé par l'ACCA de Plan
- ◆ Rencontres inter-âges
- ◆ Randonnée organisée par le comité des fêtes
- ◆ fête du village
- ◆ Vente de boudins par l'ACCA de Plan
- ◆ Vente de choucroute par le SOU
- ◆ Commémoration du 11 novembre
- ◆ Illuminations du 8 décembre et décoration de l'entrée du village
- ◆ ...

INFORMATIONS DIVERSES

Radar pédagogique

Courant février, de nombreux automobilistes ont quelque peu été surpris lors de la traversée de PLAN puisqu'un radar pédagogique y avait été installé à l'entrée du village.

Prêtée par une commune voisine, cette installation a permis de sensibiliser chacun d'entre nous à la vitesse qui n'est pas toujours adaptée à la traversée du village. En effet, si un ralentissement a quelque peu été observé suite aux travaux réalisés devant l'église, il n'en est pas toujours de même pour les automobilistes venant du côté de Saint Geoirs.



Inauguration du Camp de César



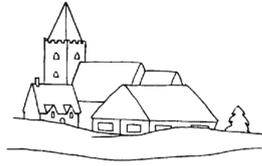
Après quelques mois de fermeture, le bistrot du camp de César a ré-ouvert ses portes le 1 avril 2017. C'est désormais Madame BOUCHET qui en assure la gérance à la place de Madame BOREL à qui nous souhaitons une bonne continuation. Une inauguration a donc eu lieu en présence de nombreuses personnes du village et des alentours et du conseil municipal qui avait été invité à cette occasion. Nous souhaitons donc la bienvenue et une excellente réussite à Madame BOUCHET pour assurer la pérennité de ce bistrot qui permet à l'ensemble des convives de bénéficier d'un excellent repas tout en profitant d'un point de vue remarquable.

TRAVAUX DE VOIRIE

Malgré les investissements très lourds de cette année liés à la construction de la nouvelle mairie / salle associative, la commune n'en a pas moins effectué des travaux de voirie en reprofilant les rigoles sur les voies rurales et a refait des emplois sur certaines voies communales .



Incivilités



Si Plan peut se targuer d'être un village relativement tranquille, il semble tout de même important de rappeler quelques règles de civilités élémentaires pour que chacun puisse profiter de son environnement sans que cela ne génère de frictions avec son voisinage.

NUISANCES SONORES

Sont considérés comme des nuisances sonores, tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu (cri, chant...);
- par une chose (chaîne hi-fi, outil de bricolage...);
- par un animal (abolements...).

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.



Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne est possible sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.

À savoir :

Les nuisances olfactives (ordures, fumier...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Démarches amiables



Dans tous les cas, il est recommandé successivement :

- de s'entretenir avec l'auteur du bruit pour l'informer des désagréments ;
- d'adresser à l'au-

teur du bruit un courrier simple, puis recommandé avec avis de réception si la gêne persiste ;

- de recourir à une tierce personne pour tenter de régler le conflit ;
- ♦ de faire appel à un huissier si les nuisances se répètent pour établir un ou plusieurs constats en vue d'un éventuel recours contentieux.

Démarches auprès de la gendarmerie

Si aucun compromis ne peut être trouvé, vous pouvez faire appel aux forces de l'ordre pour constater le trouble. Une amende forfaitaire peut alors lui être infligée à hauteur de :

- 68 € si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant) ;
- 180 € au-delà de ce délai

ABANDON D'ORDURES & NON RESPECT DES CONDITIONS DE TRI DES DECHETS



Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- 180 € au-delà de ce délai.

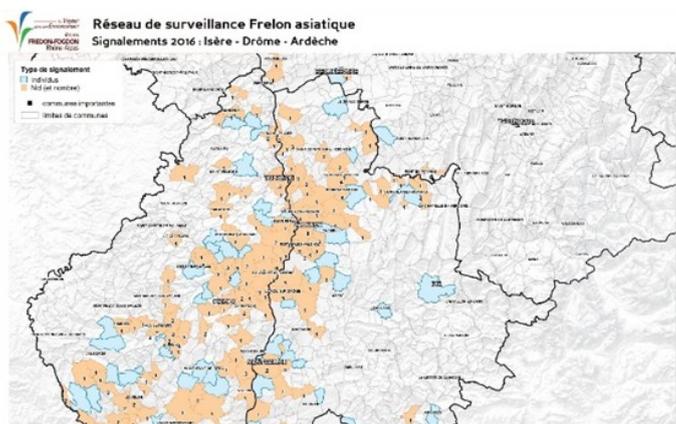
À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (voir Carte 1) :



Carte 1 : Carte représentative des signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur les départements de l'Ardèche, la Drôme et l'Isère

Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDSⁱ et FREDONⁱⁱ) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 38 : 09 74 50 85 85 /
info@gds38.asso.fr

FREDON : 04 74 86 40 68 /
fdgdon38@orange.fr

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

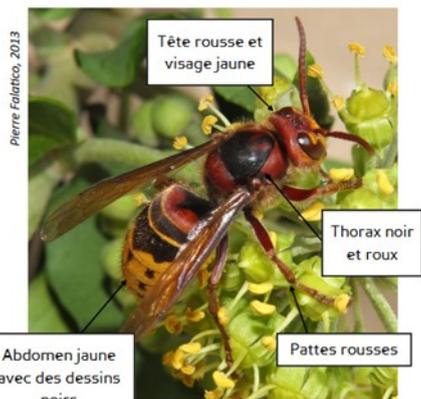
Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole
GDS Rhône-Alpes

ⁱFRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

ⁱⁱFREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Le Frelon asiatique, comment le reconnaître ?

FRELON EUROPEEN *VESPA CRABRO*



Taille: ouvrière: 25 à 35 mm
reine: 40 mm maxi

FRELON ASIATIQUE *VESPA VELUTINA*



Taille: ouvrière: 23 à 30 mm
reine: 35 mm maxi

Les arts allumés

Depuis 2016, Bièvre Isère Communauté organise le festival Les Arts Allumés sur son territoire. Il s'agit d'une programmation culturelle riche et variée de 15 jours, qui se veut accessible à tous, avec une volonté particulière d'inviter les habitants à être au cœur du projet. Ainsi, chaque habitant peut devenir acteur de l'évènement en s'inscrivant aux nombreuses actions participatives ou artistiques.



Les deux premières éditions du festival ont connu un succès remarquable, tant au niveau de la participation des habitants que des spectateurs. Au total, plus de 3500 spectateurs ont profité des spectacles et des rencontres artistes habitants proposés en 2017. Parmi ces publics, près de 300 habitants du territoire ont œuvré de près ou de loin à l'organisation du festival et ont ainsi participé à son succès. Le festival Les Arts Allumés est déjà reconnu comme un évènement phare de la collectivité et de l'Isère, qui favorise la rencontre entre les habitants, la mixité intergénérationnelle, la découverte et l'enrichissement culturels avec de nombreux spectacles sur le territoire..

Chaque année, un nouveau secteur du territoire

Le festival Les Arts Allumés se déplace chaque année sur un nouveau secteur du territoire, avec une volonté d'être au plus près des habitants. En 4 ans, le festival aura couvert la totalité du territoire et chaque commune de Bièvre Isère aura accueilli une action.

Renseignements : service.culture@bievre-isere.com



Secteur 2018 du festival

En 2018, ce sera au tour des communes d'Artas, Champier, Châtonnay, Commelle, Culin, Lieudieu, Meyrieu Les Etangs, Nantoin, Royas, Semons, Saint-Agnin sur Bion, Sainte-Anne sur Gervonde, Saint-Jean de Bournay et Tramolé, d'accueillir le festival.

PARTICIPEZ A LA GRANDE AVENTURE !

Réunions d'information ouvertes à tous :

- 8 janvier à 18h30 à THODURE (mairie)
- 10 janvier à 18h30 à BREZINS (mairie)
- 11 janvier 19h COMMELLE (Salle des fêtes)
- 12 janvier 18h ST JEAN DE BOURNAY (Mairie)
- 12 janvier à 19h30 CULIN (mairie)
- 15 janvier 19h CHAMPIER (mairie)
- 16 janvier à 19h CHATONNAY (mairie)

Les LAEP accueillent gratuitement et anonymement les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, futurs parents ...) dans un espace aménagé pour le jeu, l'écoute, l'échange et la convivialité.

Bièvre Isère Communauté gère deux structures sur le territoire :

« **Bulle d'air** » : l'accueil a lieu sur deux sites :

les lundis hors vacances scolaires de 8h45 à 11h15.

Adresse : Maison de l'enfance, impasse Notre Dame - 38440 Châtonnay

les mercredis pendant les vacances scolaires de 8h45 à 11h15.

Adresse : Maison de l'intercommunalité, ZA des Basses Echarrières ; 38440 Saint-Jean de Bournay

« **La p'tite pause** » : les jeudis de 8h30 à 11h30.

Adresse : ancienne école maternelle - 38980 Viriville.

Contact : Emilie Mathieu - 06 07 50 88 18.

B.I. Happy Shopping

Faites plaisir à vos proches, grâce aux chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING, à utiliser chez près de 140 commerçants, artisans et producteurs locaux en Bièvre Isère !

Un moyen simple et pratique de faire plaisir en toute circonstance avec une large gamme de produits sur différents univers cadeaux : jouets, mode, multimédia et bien d'autres encore ! Les chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING sont disponibles dans les offices de tourisme à La Côte Saint-André, Saint-Etienne de Saint-Geoirs et Roybon ou sur le site bievre-isere.com.



Retrouvez Bièvre Isère Communauté sur Facebook !

La Communauté de communes est désormais sur les réseaux sociaux. Vous pouvez retrouver toutes les actualités de la collectivité sur sa page : « Bièvre Isère Communauté ».

Rencontre conseillers municipaux du territoire

Lundi 27 novembre 2017, Bièvre Isère Communauté a organisé, pour la 2^e fois, 9 réunions simultanées avec les conseillers municipaux des 54 communes du territoire.

L'objectif de ces réunions est de présenter aux élus les compétences, l'organisation générale avec les différents pôles fonctionnels et opérationnels, les actions et l'état d'avancement des projets et des dossiers de la collectivité.

Ces réunions d'informations sont aussi des temps d'échanges entre élus des Conseils municipaux et les Vice-présidents de l'intercommunalité.

Bièvre Isère Communauté souhaite reconduire de manière régulière ces réunions pour que l'information soit au plus près des communes et de leurs élus.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Pour rappel, Bièvre Isère Communauté a prescrit l'élaboration d'un PLUi par délibération du 14 décembre 2015.

Qu'est-ce qu'un PLUi et quels sont les objectifs visés ?

Le PLUi est un projet politique d'aménagement du territoire et un outil règlementaire qui encadre la gestion de l'espace.

Il est le principal document de planification de l'urbanisme à 10-15 ans, à l'échelle de l'intercommunalité.

Il s'appuie sur une analyse du fonctionnement et des enjeux du territoire (logement, déplacements, développement économique, agriculture, paysages et environnement).

Il construit un projet de territoire partagé, cohérent, durable et il formalise les règles d'utilisation des sols.

Il doit être cohérent avec les politiques d'aménagement nationales (lois Grenelle et ALUR) qui encadrent de plus en plus fortement le développement urbain.

Il comprend 3 grandes étapes :

- ◆ la phase de diagnostic,
- ◆ le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- ◆ la phase de traduction règlementaire (zonage, règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmatons (OAP)).

Il ne concerne pas uniquement le zonage et n'est pas simplement la somme des 55 PLU des communes : c'est un outil de cohérence de complémentarité au service du projet de territoire.

Calendrier



Jan. à sept. 2016 :

Diagnostic et état des lieux du territoire
1^{re} série de réunions publiques en juin 2016

Avril 2017 à fin 2017 :

Transcription règlementaire (zonage + OAP)
3^e série de réunions publiques courant 2017

Fin 2018 :

Approbation finale du PLUi

2016

2017

2018

Oct. 2016 à mars 2017 :

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
2^e série de réunions publiques à l'automne 2016

Année 2018 :

Consultation des personnes publiques et enquête publique

Modalité de travail

La communauté de communes a d'abord été scindée en 4 groupes thématiques :

- ◆ Economie, commerce, équipement, services, tourisme, agriculture
- ◆ Mobilité, stationnement
- ◆ Environnement, paysage
- ◆ Habitat, urbanisme

puis en 9 groupes territoriaux, l'ensemble étant piloté par 1 groupe de coordination.

Lors des nombreuses réunions de travail de chacun de ces groupes, les élus des différentes communes se séparaient par groupes géographiques pour plancher sur des aspects très concrets du PLUI tels que les toitures (terrasse, 2 ou 4 pans), le type de logement à privilégier

(individuel, collectifs), la hauteur maximale autorisée, l'intégration d'une construction sur le terrain...

Grace à cette organisation, chaque commune par l'intermédiaire de ses représentants a vu tous les aspects des différents documents d'urbanisme.

Une synthèse sera ensuite réalisée pour consultation finale.

En parallèle, toutes les communes ont été consultées sur de nombreux points (stationnements, points de vue remarquables, bâtiments remarquables...) afin de définir au plus juste les besoins et les spécificités de chacune d'elles.

Les intérêts d'un PLU intercommunal

L'élaboration d'un PLU intercommunal présente plusieurs intérêts :

- ◆ Prendre en compte des enjeux d'aménagement qui dépassent aujourd'hui le périmètre communal (déplacements, développement économique, paysages...)
- ◆ Renforcer la cohérence des politiques d'urbanisme sur le territoire et établir un projet de territoire, tout en tenant compte des spécificités locales
- ◆ Mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle

En conclusion, la démarche d'élaboration du PLUi se veut partagée :

- ◆ avec les communes et leurs élus
- ◆ avec les partenaires (DDT, chambres consulaires, ...)
- ◆ avec la population et les acteurs du territoire, dont la participation à la démarche est essentielle pour enrichir la réflexion des élus.



**AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Une enquête publique sera donc organisée à Plan durant cette année.

Chacun et chacune pourra ainsi consulter le zonage retenu, les orientations d'aménagement et de programmation et pourra faire part de ses remarques éventuelles.

La Charte Forestière

Propriétaires de parcelles forestières, ce document est fait pour vous !

Reprenant les principaux éléments de la réglementation en vigueur, le tableau ci-dessous vous permettra d'y voir plus clair pour exploiter vos bois en toute légalité.

Ma forêt...	Type de coupe	Formalité à remplir
...possède un Plan Simple de Gestion (PSG) ¹	Coupe conforme au PSG ou destinée à la consommation personnelle (petits volumes : bois de chauffage, piquets...)	Aucune formalité = Coupe libre
	Coupe non conforme au PSG mais urgente	Demande d'autorisation préalable au CRPF ² (pas de réponse sous 15 jours = autorisation)
	Coupe non conforme au PSG ou PSG non agréé	Demande d'autorisation préalable au CRPF (réponse dans les 6 mois)
...possède un autre document de gestion durable	Coupe conforme au document de gestion (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion...)	Aucune formalité = Coupe libre
...ne possède pas de document de gestion durable	Coupe de plus de 2 ha enlevant plus de 50 % du volume des arbres de futaie ³ (hors peupleraie)	Demande d'autorisation préalable à la DDT ⁴ de l'Isère
	Autres coupes	Aucune formalité = Coupe libre
Quelques cas particuliers		
Les Espaces Boisés Classés (POS/PLU/PLUi) (cf. Arrêté Préfectoral N°2008-08300 – www.isere.gouv.fr)	Coupe conforme à un PSG + coupe d'arbres morts, dangereux ou chablis + coupes dispensées via l'AP N° 2008-08300	Aucune formalité = Coupe libre
	Autres coupes	Déclaration préalable au Maire de la commune (aucune réponse sous 2 mois = autorisation)
Le Défrichement : « opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière » ; dans un massif de plus de 4 ha (0,5 ha en situation alluviale).		Demande d'autorisation préalable à la DDT (interdit en EBC)



Dans tous les cas, toute coupe rase supérieure à 1 ha dans un massif forestier supérieur à 4 ha doit être reconstituée dans les 5 ans, par plantation ou régénération naturelle.

¹ Le Plan Simple de Gestion est un document de gestion durable de la forêt : **OBLIGATOIRE** à partir de 25 ha et **FACULTATIF** entre 10 et 25 ha (Une propriété soumise à PSG et qui n'en a pas (ou PSG expiré non renouvelé) est sous régime d'autorisation administrative et soumise à autorisation de la DDT pour toute coupe (hors autoconsommation)).

² Centre Régional de la Propriété Forestière (contact : Mickaël CHATENET – 06 08 36 45 63 / mickael.chatenet@crpf.fr).

³ Bois dont les arbres sont issus de semis naturels ou de plantations (≠ taillis : régénération naturelle par rejet de souche après coupe).

⁴ Direction Départementale des Territoires (Cellule forêt-bois : 04 56 59 42 36).

ETAT CIVIL

Naissances :

Léa BARRILLON

née le 02/01/17, fille de Mathieu BARRILLON et de Laura NEVES

Maxence RICHIR

né le 23/01/17, fils de Maxime RICHIR et de Elodie ROUSSET

Baptiste BOUVET

né le 14/03/17, fils de Ghislain BOUVET et de Christelle CHALAYE

Lenny BILLOD,

né le 27/04/17, fils de Jérémy BILLOD et de Marie-Elise LANGARD

Talya OTTAVIANO

née le 09/05/17 (à Plan), fille de Florian OTTAVIANO et de Vanessa JEDRO

Maé SAUVANT

né le 10/05/17, fils de Benjamin SAUVANT et de Elodie REYNAUD

Alessio ROUX-SIBILON

né le 18/07/17, fils de Alexis ROUX-SIBILON et de Lauriane NAVARRO



Décès :

Monsieur Pierre MOREL décédé le 27/04/2017

Monsieur André RICHARD décédé le 09/09/2017



MAIRIE

375 rue Jean Bernard
38 590 - PLAN

Tel : 04 76 65 59 31

Mel : plan.38590@wanadoo.fr

Web : www.mairie-plan.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi : 9 h -11 h

Mercredi : 8 h 30 -11 h 30

Vendredi : 8 h 30 -12 h

RECENSEMENT 2018

Du 18 janvier au 17 février 2018, la commune de Plan devra effectuer le recensement de ses habitants. Les informations recueillies sont très importantes puisque **la participation de l'état au budget des communes est liée à la population officielle de chaque commune.**

Un agent recenseur passera donc à votre domicile durant la période citée ci-dessus. Pour rappel, l'agent recenseur est tenu au secret professionnel et pour la commune de Plan, il s'agira de **Madame BELVAL-BOISHARDY.** Merci de lui réserver le meilleur accueil possible.



RECENSEMENT
de la population 2018

NUMEROS UTILES

BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

1 Av Roland Garros — Grenoble Air Parc
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS
04.76.65.56.48

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE SAINT-ETIENNE DE SAINT GEOIRS

Place Alexandre Gagneux
38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS
04 76 65 44 34

Horaires de la Bibliothèque

- ♦ Mardi : 16h00 - 18h30
- ♦ Mercredi : 10h00 - 18h30
- ♦ Jeudi : 16h00 - 18h30
- ♦ Vendredi : 16h00 - 18h30
- ♦ Samedi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

AQUALIB (Piscine – fitness—détente)

70 Avenue Charles de Gaulle,
38260 - La Côte Saint-André
04 74 20 98 88

MAISON DES SERVICES PUBLICS ET DE L'EMPLOI

24 avenue Jongkind
38260 – La Côte Saint-André
04 74 20 31 57
mSP@bievre-isere.com

Horaires

- ♦ Lundi, Jeudi : 9h00 - 12h00 ; 13h30 – 17h00
- ♦ Vendredi : 9h00 - 12h00 ; 13h30 – 16h30



**L'ensemble du conseil
municipal vous
souhaite une
excellente année 2018**

ASSOCIATION ADMR SILLANS PLAN

Contact sur Plan : M C BUISSON :
06 83 21 79 29
313, rue de la République
38590—SILLANS
04 76 37 15 39

Permanences :

- ♦ Mercredi : 14 h 00—18 h 00
- ♦ Vendredi : 15 h 00—18 h 00

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Route de la Frette
04 76 93 44 16

Horaires :

- ♦ Lundi, jeudi : 8 h—12 h
- ♦ Mercredi, vendredi, samedi : 8 h—12 h ;
13 h 30—17 h 30 (18 h 30 l'été)

NUMEROS D'URGENCE

Samu	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Centre antipoison	04 72 11 69 11



Vœux du maire :

La cérémonie des vœux aura lieu le
samedi 13 janvier 2018 à 17 h 30
à la salle des fêtes
Gabriel Martin.